

Protection des ressources

Préservation du patrimoine

La Loi sur l'eau : une étape primordiale

Le GIE A65 Pau-Langon a mis en place une cellule spécialement dédiée à la protection de la ressource en eau : plusieurs ingénieurs en environnement, un directeur d'études, des bureaux d'études. « La partie Etudes », précise Jean-François Vidor, Chargé de l'Environnement au sein d'A'LIÉNOR, « a démarré dès l'été 2006 : après avoir récupéré de l'Etat tous les éléments, nous

avons mené des études plus fines et complémentaires ; celles-ci ont porté sur tous les réseaux hydrauliques concernés par l'A65 sur l'ensemble des 150 km du tracé : cours

d'eau, fossés, eaux souterraines, nappes phréatiques, crastes...

Le GIE A65 Pau-Langon a travaillé très en amont et pris en compte les

problématiques. Ces études ne prennent pas uniquement en compte l'impact du tracé, elles incluent également ceux du chantier et de la phase d'exploitation, avec une batterie de solutions techniques ou mécaniques pour préserver la ressource en eau...

Tout a été identifié et tous les impacts du chantier ont été mesurés, afin de proposer les meilleures solutions. Chaque étude est validée par les services de l'Etat et fait l'objet d'aller-retour avec nos services. »

À partir de ces études, un dossier Loi sur l'eau de 7 000 pages a été constitué par bassin hydrographique, en collaboration avec les services de l'Etat et soumis à enquête publique.

La Loi sur l'Eau

Les textes législatifs de 1992, revus par ceux de 2006 représentent l'ensemble de la loi sur l'environnement dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Philosophie générale de la loi : tout ce qui est sujet à une remise en cause quelconque d'une ressource en eau doit être soumis à déclaration ou autorisation. L'objectif pour 2015 dans l'ensemble de l'Union Européenne est que la population ait un droit d'accès à l'eau potable dans des conditions acceptables d'hygiène et de quantité.

L'organisation, le calendrier

L'enquête publique concernant la Loi sur l'eau a démarré le 24 septembre et s'est achevée le 5 novembre : 61 communes sont concernées. En Mairie, l'ensemble du dossier a été mis à disposition. À la fin de l'enquête, la Commission a centralisé le recueil des avis et des questions pour le soumettre au maître d'ouvrage qui y répond. Le dossier est ensuite transmis au Préfet des Landes, en charge de la coordination, pour un passage en CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) en janvier 2008.

Archéologie Préventive : le diagnostic est en cours

Vous les avez peut-être aperçus, par petits groupes de trois ou quatre, accompagnés d'une pelleteuse :

les équipes de l'INRAP* sont en charge d'établir le diagnostic archéologique sur le tracé de la future autoroute. Elles viennent sur le terrain après avoir prévenu les propriétaires et les exploitants au moins 48h à l'avance et n'interviennent qu'après avoir obtenu, par le biais du GIE A65, les autorisations d'occupation temporaire, après expertise foncière.

Frédéric Gerber, coordinateur scientifique de l'INRAP précise : « nous avons démarré en août et travaillons actuellement sur trois sections



(sur un total de neuf sections réparties sur les 102 km retenus). Au fur et à mesure qu'on ouvre des tranchées, et en cas de début d'indice, on évalue, on effectue des études supplémentaires et on élargit le champ d'action. C'est sur la base de nos rapports que

les services de l'Etat prescriront ou non des fouilles. Nos équipes, une douzaine de personnes, collaborent en très bonne entente avec celles du GIE A65 : elles se réunissent chaque semaine à notre base archéologique de Roquefort et dans les bureaux du concepteur-constructeur. Sur une grande partie des terri-

toires concernés (notamment la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques), une étude documentaire a été réalisée en 1997 (recensement des découvertes anciennes, des fouilles de sauvetage, des édifices remarquables et des mentions dans les écrits historiques). Les Landes restent relativement peu documentées car peu explorées, du fait de l'absence de prospecteurs et de grands travaux. Au niveau des zones d'anciennes lagunes, on sait qu'on aura probablement peu d'indices archéologiques, mais on peut découvrir des indices géologiques intéressants, susceptibles de déboucher sur des études. Dans l'ensemble, peu de sites déjà répertoriés sont directement sur le tracé autoroutier.

Pour le patrimoine bâti, tout a été fait en amont pour contourner les zones sensibles. Le but de l'opération, au final, c'est bien de lever l'hypothèque archéologique par le diagnostic et de restituer au grand public et à la communauté scientifique nos découvertes ».

* Institut National de Recherches Archéologiques Préventives



le fil d'A'LIÉNOR

AUTOROUTE DE GASCOGNE



ÉDITO

Vous informer

Relier directement par une autoroute, le Nord et le Sud de l'Aquitaine ; désenclaver des territoires sur trois départements, Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques ; leur offrir la possibilité d'un développement économique attendu et donc une opportunité nouvelle en termes de créations d'activités : l'A65 est un projet ambitieux.

A'LIÉNOR réalise cette infrastructure et souhaite vous informer

sur les principaux enjeux, les procédures, l'actualité d'un chantier qui dans quelques mois va se matérialiser. C'est l'objet de ce premier numéro.

Le Fil d'A'LIÉNOR vous informera régulièrement des étapes qui d'ici 2010, vont jalonner ce grand chantier : la mise en place de moyens humains et matériels, de solutions techniques, la prise en compte des contraintes environnementales.

Notre préoccupation est double, à la hauteur des enjeux de ce grand projet de l'A65 : répondre à la nécessité économique et au désenclavement des territoires concernés et mener ce chantier hors norme en satisfaisant les attentes des communes et des riverains.

■ Bertrand d'Hérouville
Président d'A'LIÉNOR

A'LIÉNOR

Une société au service d'un projet

La concession

A'LIÉNOR a été désignée société concessionnaire de l'A65 le 2 juin 2006, au terme de trois années de procédures et de compétition intense. Son offre a été retenue et reconnue par l'Etat pour assurer la réalisation de ce nouvel axe.

Les acteurs

A'LIÉNOR, créée spécialement pour le projet de l'A65, est constituée de deux grands groupes qui ont unis leurs compétences pour proposer la meilleure offre bâtie sur des savoir-faire reconnus.



A'LIÉNOR a confié au GIE A65 Pau - Langon la conception et la construction de l'autoroute et à Sanef, son exploitation.

A'LIÉNOR est détenue à 65% par le groupe Eiffage, 7^e en Europe pour la construction et les concessions, et à 35% par Sanef, filiale d'Albertis, spécialisée dans l'exploitation de réseaux autoroutiers (4^e rang européen). La société concessionnaire prend à sa charge l'intégralité des investissements (études, conception, acquisitions foncières, travaux...) liés au projet, sans recours à des fonds publics.

5 missions

A'LIÉNOR s'est engagé à :

- > financer l'ouvrage,
- > concevoir l'ensemble en concertation avec les acteurs locaux,
- > construire l'ouvrage,
- > exploiter en toute sécurité,
- > assurer la maintenance pour la durée de la concession.



« A'LIÉNOR est fière de conduire ce grand projet structurant pour la région Aquitaine. Des études à l'exploitation, elle investit le meilleur de ses savoir-faire, de ses ressources humaines et techniques dans ce nouvel itinéraire plus sûr, plus confortable. A'LIÉNOR s'est engagée fortement sur le volet environnement du projet : l'A65 sera construite et exploitée dans le respect des grands équilibres et de votre cadre de vie. »

■ Olivier de Guinaumont
Directeur d'A'LIÉNOR

L'A65 en bref

- > Autoroute à 2 x 2 voies de Langon à Pau (150 km)
- > Trois départements traversés (Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques)
- > Investissement total du projet : près de 1,2 milliard d'euros
- > Construction : 880 M€ HT
- > 30 % de la valeur des travaux, soit plus de 200 M€ HT sous-traités à des entreprises indépendantes
- > Durée de la concession : 55 ans

SOMMAIRE

- >> Les enjeux de l'A65..... P2-3
la parole aux élus
- >> Actualités P3-4
Les acquisitions foncières, la Loi sur l'eau, le diagnostic archéologique
- >> Les chantiers de l'A65 P5-6
Concertation, définition du tracé, construction et exploitation : les grandes étapes

L'A65, un levier pour l'aménagement du territoire

Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques

LES ATTENTES DES COLLECTIVITÉS



« Je serai particulièrement attentive au volet insertion dans l'environnement. Notre territoire est profondément rural (c'est là qu'il trouve sa force), et son identité doit être préservée coûte que coûte. Il y a les enjeux du développement économique ; il y a aussi et surtout les enjeux qui touchent au cadre de vie. »

■ **Martine Faure**
Députée de Gironde
Conseillère Générale du Canton d'Auros
Vice-Présidente Culture, Environnement

Développement économique et maintien du cadre de vie

« L'A65 va venir renforcer la dimension de carrefour du sud de la Gironde ; avec ce nouvel axe Nord-Sud, de Bordeaux à Pau, c'est naturellement un accès direct vers les Pyrénées, l'Espagne ; c'est aussi l'irrigation vers l'est et l'ouest. Toute cette zone, comprise entre Langon et Captieux, connaît un **regain de peuplement** : elle est promise à une **recrudescence de développement**, tout comme La Réole, distante seulement de 10 km de la future autoroute. Les décideurs économiques, investisseurs et entreprises, montrent un **réel intérêt pour cet axe**. »



Priorité au désenclavement

Pour le département des **Landes**, le projet de l'A65 aura de nombreuses répercussions : un axe de circulation sécurisé du Nord au Sud, trois échangeurs qui vont irriguer le territoire et le chef-lieu de Préfecture, Mont-de-Marsan, désenclavé.

Pour **Robert Cabé**, « le projet d'autoroute a été globalement **accepté** : il fallait régler une priorité, le caractère accidentogène de nos voies de circulation ; le Conseil Général, s'est très tôt positionné en **faveur d'une liaison rapide par le biais d'une concession**.

Les trois échangeurs (Roquefort, le Caloy et Aire-sur-l'Adour) désormais acquis, nous nous plaçons dans une **perspective de développement économique** : nous, élus, devons **imaginer** des concepts de Zones d'Activités dignes de ce nom, **créer ou développer** des entités économiques qui vont structurer les territoires et l'économie locale. Cette attente sur l'ensemble du dé-

« Autre aspect du désenclavement, la fluidité et la sécurisation du trafic : les engorgements, notamment en fin de semaine à la sortie de Langon, pourront être résorbés par la mise en service de l'A65, à la condition que le concessionnaire ait trouvé les **bonnes solutions pour redistribuer et réguler le trafic existant**. Ces précautions sont indispensables pour assurer la fluidité de la circulation. »

« Le volet environnemental est une priorité : le cadre de vie, la conservation des espèces, le respect des grands équilibres, des pratiques qui font l'identité de notre territoire doivent être pris en compte. Le concessionnaire devra aussi s'engager à résoudre les problèmes d'isolation phonique afin de préserver la qualité de vie des riverains. »

« Je vais suivre ce projet qui pour le sud de la Gironde est majeur en termes d'infrastructures : il y a beaucoup à espérer ; il y a aussi beaucoup à préserver. »

partement se double ici, à Aire-sur-l'Adour d'une impatience concernant la déviation : « la ville a inscrit le projet depuis 24 ans ; dans tous les schémas d'urbanisme, je me suis battu pour que cette déviation voit enfin le jour et persuader les sceptiques que ce projet, ce n'était pas la mort de la commune, bien au contraire ; aujourd'hui nous sommes **arrivés localement à un consensus : la déviation va réduire la pollution, les nuisances, les risques d'accidents**. »

« Après beaucoup d'attente, et un report de la mise en service, (initialement prévue fin 2006, elle devrait l'être à l'automne 2008) la déviation va enfin devenir réalité. **L'A65 viendra, deux ans plus tard, se caler sur la déviation**. Ce planning est très serré et nous espérons qu'il sera tenu. »

« Nous souhaitons nous imprégner pleinement de la procédure du « 1 % Paysage ». C'est une opportunité forte pour formaliser des projets de développement. »

DATES CLÉS

- **Printemps 2008** : démarrage du chantier Sud (Pau/Thèze) et Nord (Langon/Captieux)
- **Avril 2010** : ouverture partielle - mise en service des sections
- **Octobre 2010** : Inauguration de la totalité de l'itinéraire

Acquisitions foncières

Priorité à la concertation

GROS PLAN SUR LE FONCIER

« Anticiper le foncier, un atout majeur »



■ **Charles Pelanne**
Conseiller Général des Pyrénées-Atlantiques
Président de la Communauté de Communes du canton de Garlin

« Les Pyrénées-Atlantiques, et plus particulièrement le Nord Est du département, attendent cette infrastructure depuis longtemps. Il y a donc eu une importante **mobilisation du Conseil Général et des élus**. Nous avons été **moteur sur le foncier**, en termes de développement économique et d'amélioration du trafic ; mais c'est aussi un impact sur les territoires traversés. Dès 2003, nous avons conventionné avec la SAFER pour stocker le maximum

de foncier dans un périmètre correspondant à la bande des 300 mètres jusqu'aux territoires de communes riveraines. Aujourd'hui, sur les 390 hectares concernés par l'emprise de l'autoroute, nous en sommes à **250 hectares stockés**. Concernant les **aménagement fonciers**, sous la responsabilité du Président du Conseil Général, nous avons dès 2005 sensibilisé les communes sur cet aspect afin qu'elles mettent en place le plus tôt possible les commissions communales, nous avons également mandaté des cabinets d'études afin de connaître au plus tôt l'impact de cet ouvrage. Cette anticipation sur le foncier procède d'une seule et même démarche : **notre volonté est d'être acteur du**



développement et d'y associer l'ensemble de la population. Les agriculteurs nous ont fait part de leurs inquiétudes, de leurs préoccupations. Des protocoles d'accords ont été élaborés avec la Chambre d'Agriculture, des engagements ont été pris par **A'LIÉNOR**. Nous nous sommes mobilisés pour que le diffuseur de Garlin ne soit pas différé par rapport au projet initial. Là aussi, **la concertation et la négociation ont joué à fond**. Les relations avec le concessionnaire sont bonnes : nous travaillons en **partenariat**, dans l'intérêt des deux parties, l'investisseur qui fait un pari et la collectivité qui raisonne en terme d'aménagement de ses territoires. L'aménagement de zones d'activités se doublera d'une **politique volontariste en matière d'habitat et de services**. Nous sommes ici en zone de **revitalisation rurale** : nous allons profiter des avantages fiscaux de ce dispositif pour l'accueil de nouvelles activités économiques. Ce territoire est fort d'une **tradition de solidarité, d'entraide ; ici on travaille ensemble**.

« Avec l'A65, nous allons vivre une véritable mutation de notre territoire. À nous de le dynamiser, entre le maintien et le développement de l'activité agricole et la gestion de l'arrivée de nouvelles activités, de nouvelles populations. Nous allons créer un syndicat mixte à partir de cinq intercommunalités pour porter le projet vital pour notre économie, celui des zones d'activités. »

Le point de vue du GIE A65 Pau-Langon

« Dans ce domaine, nous sommes financeurs et partenaires. **Anticipation, transparence, concertation et règlements à l'amiable sont la base de notre démarche d'acquisitions foncières pour la réalisation de l'A65.** »



Michel Oléo, Directeur du GIE A65 Pau-Langon, résume la démarche : « nous avons établi des conventions de financements et également des conventions de partenariat

afin d'arriver à une bonne coordination entre le maître d'ouvrage du remembrement et les organisations professionnelles, agricoles et forestières. Au fur et à mesure de l'évolution des études qui permettent de définir les emprises, nous informons les différents acteurs ». **Jusqu'à la fin de l'année, les décisions sur l'aménagement foncier seront entérinées par les Commissions** ; à l'issue des procédures administratives et après l'arrêté préfectoral, le GIE A65 Pau-Langon prendra possession des terrains, là où l'inclusion d'emprise aura été choisie. « Dans les cas d'acquisitions directes auprès des propriétaires et des exploitants, nous privilégions les procédures

à l'amiable, sachant que les protocoles d'acquisitions ont débuté en octobre et là, intervient un acteur incontournable : **France Domaine** (ancien Service des Domaines) ; ce sont eux qui établissent les valeurs vénales d'acquisitions des

terrains et le GIE A65 Pau-Langon signe ensuite ces protocoles. L'objectif est d'avoir en **mars 2008** suffisamment de terrains pour mobiliser nos moyens humains et techniques nécessaires au démarrage du chantier ».

QUI FAIT QUOI ?

- Dans le cadre de la loi « Développement des territoires ruraux », l'Etat a transféré l'**aménagement foncier aux collectivités**. Ce sont donc les Conseils Généraux qui sont maîtres d'ouvrage de cet aménagement foncier.
- Dans une première phase, sont créés les organes compétents, **des commissions communales** (ou intercommunales), qui se prononcent sur l'intérêt de procéder ou non à des aménagements fonciers ; si oui, elles réalisent des études complémentaires qui vont décider du périmètre, du remembrement, avec inclusion ou exclusion de l'emprise.
- Dans le cas d'exclusion de l'emprise ou de non aménagement foncier, propriétaires et exploitants négocieront en direct avec le GIE A65.
- Le GIE A65 Pau-Langon, mandaté par **A'LIÉNOR**, société concessionnaire, **finance les opérations d'acquisitions foncières** qui seront réalisées.



« Nous sommes à 50 km de l'agglomération paloise ; avec la réduction du temps de parcours et nos possibilités de réserves foncières, nous espérons une perspective de développement démographique et économique forte pour Aire-sur-l'Adour. »

■ **Robert Cabé**
1^{er} Vice-Président du Conseil Général des Landes,
Maire d'Aire-sur-l'Adour

